

DEC211858DAJ

Décision portant modification de la décision DEC210022DAJ du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190004DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Clément Aubert aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;

Vu la décision DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;

Vu la décision DEC210022DAJ du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes (DR11) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Aux vises de la décision DEC210022DAJ précitée, après les termes « ***Vu la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;*** »

sont insérés les termes suivants :

« ***Vu la décision DEC190004DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Clément Aubert aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ;***

Vu la décision DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes (MOY1100) ; ».

Article 2. – L'article 2 de la décision précitée est modifié et rédigé comme suit :

« **Art. 2.** - *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines et à M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. ».*

Article 3. – Un article 3 bis est inséré et rédigé comme suit :



« **Art. 3 bis.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Dhé, déléguée régionale par intérim, et de M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, responsable adjointe du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1.3. ».

Article 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

